

**Dossier de candidature
Conseil Scientifique (2018)**

A retourner avant le 30/04/2018

NOM :

PRENOM :

se présente dans le collège suivant (Barrer la mention inutile)

Collège « Chercheurs cliniciens »

Collège « Chercheurs non cliniciens »

Sont considérés comme « chercheurs cliniciens » les chercheurs qui consacrent au moins 50% de leur temps à des activités cliniques auprès des patients.

Titre :

Adresse professionnelle :

Tel :

e-mail :

Compétence (5 mots clés) :

CV Court

Références bibliographiques (5 publications des 4 dernières années) :

Lettre d'intention (une demi-page maximum).